

Orange et Vinci expérimentent le stationnement dématérialisé par NFC

Orange poursuit l'expérimentation de ses solutions NFC (*Near Field Communication*). Après l'application Android d'achat et gestion des billets de train TER pour le réseau de la région Basse-Normandie de la SNCF [en octobre 2014](#) ou encore la solution [Orange Cash](#) qui transforme le smartphone en carte de crédit depuis 2013, l'opérateur dédie cette fois la technologie sans contact au stationnement automobile.

Depuis hier, mardi 20 janvier, les clients Orange qui installent l'application SimplyPass sur leur smartphone Android doté de la technologie NFC (présente sur la plupart des terminaux de nouvelle génération aujourd'hui) pourront remplacer leur ticket de stationnement papier par un ticket virtuel stocké dans le téléphone. L'opération est pour l'heure limitée à la seule ville de Caen, haut lieu des expérimentations NFC, avec Strasbourg, depuis 2005. Et qui plus est aux parking exploités par Vinci Park.

Le paiement mobile bientôt intégré

Dans l'immédiat, seule dématérialisation simple du ticket de stationnement est proposée. L'utilisateur se sert en effet de son smartphone, qu'il présente aux bornes d'entrée et de sortie du parking, pour remplacer le classique morceau de papier magnétisé. Ce qui évite potentiellement de le perdre. Le paiement s'effectue, lui, de manière classique aux caisses adéquates par les moyens conventionnels (espèces, CB, carte d'abonnement...).

Mais le service est appelé à évoluer. A l'issue de cette première phase expérimentale, un module de paiement sera intégrée à l'application qui permettra de payer directement depuis le smartphone. Oubliée la petite monnaie au fond des poches. SimplyPass permet également de consulter l'historique des stationnements et de gérer les notes de frais électroniquement.

SimplyPass et les autres

SimplyPass n'est pas la première application mobile dédiée au stationnement automobile. [Depuis 2012](#), Paybyphone permet aux automobilistes de l'Ouest parisien (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux) de régler leur stationnement depuis leur smartphone, y compris à distance, en technologie NFC notamment. Toujours sur les emplacements gérés par Vinci. [Une solution que Paris entendait adopter](#) pour ses quatre premier arrondissements début 2014. De son côté, la ville de Nice propose Nice Park depuis 2013, une solution qui, outre le paiement du stationnement, permet de repérer en temps réel les places de parking disponibles. Autant de solutions qui ne bénéficient pas qu'aux seuls clients d'Orange contrairement à SimplyPass.

Lire également

[Orange Business Services industrialise les services NFC](#)

[Transport et mobilité en tête des projets des villes numériques](#)

[Enquête : Le paiement mobile NFC sécurisé, vraiment ?](#)